SÉLECTION DU 22 AU 23 JUIN 2026
POSITIONNEMENT DU 07 AU 08 SEPTEMBRE 2026

LIEU DE LA FORMATION : Stade Maurice David à AIX EN PROVENCE
(13) Dans les clubs de la Ligue SUD RUGBY

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE : **David Sahakian,** Conseiller Formation Ligue
david.sahakian@liguesud-ffr.fr - Tél : 06 30 07 08 32

RESPONSABLE ADMINISTRATIF : **Jean-Paul LEMAIRE,** Président de l'Institut Régional Emploi Formation
jplemaire84300@gmail.com - Tél : 06 87 74 16 65

EXEMPLE DE SIMULATION
POUR EMPLOYEUR DE - 11 SALARIÉS / CONTRAT 12 MOIS

Âge Apprenti	Salaire Apprenti	Coût année	Aide Unique	Coût net année	Coût net/Mens/Emp.
18 à 20 ans	43% du SMIC	9647€	5000€	4647€	388€
21 à 25 ans	53% du SMIC	12060€	5000€	7060€	589€
26 à 30 ans	100% du SMIC	26301€	5000€	21301€	1775€

Le versement des aides se réalise chaque mois par l'ASP, une fois les DSN (Déclarations Sociales Nominatives) effectuées par le club.



CFA FUTUROSUD / ARFAMSTA
Tour Méditerranée, 65 Avenue Jules CANTINI
13006 MARSEILLE
Tél : 04 96 11 56 40
cfa@futurosud.org
www.futurosud.org



LIGUE SUD

IREF

FORMATION DIPLOMANTE

BP JEPS RUGBY À XV

LA LIGUE SUD DE RUGBY À XV, PAR SON INSTITUT RÉGIONAL EMPLOI FORMATION ET LE CFA FUTUROSUD

forment des jeunes apprentis, salariés d'associations, de clubs sportifs, de collectivités territoriales, d'entreprises ou de groupement d' employeurs à un diplôme de niveau 4 (Bac) qui leur permettra d'exercer, en autonome, les métiers d'éducateur, d'animateur et d'agent de développement. À l'issue de cette formation, leurs compétences seront reconnues et validées par un Diplôme d'État. Ils disposeront également d'une Carte Professionnelle pour faire aboutir leur projet dans le domaine sportif et principalement du Rugby (interventions en milieu scolaire, centres sociaux ou de loisirs...).

FFR

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

LES NOUVEAUX AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE

- POUR LE CLUB -

La possibilité de recruter à temps plein un jeune en **CONTRAT D'APPRENTISSAGE,** soit en Contrat à Durée Déterminée de 10 mois à un an, en bénéficiant d'une aide financière spécifique, et intégrant :

- Un **ENSEIGNEMENT** théorique
- Une **FORMATION** pratique
- Une **MISE À DISPOSITION** pour le club.

De nombreux atouts pour l'association sportive :

- Une **formation programmée** le lundi et le mardi, toute la journée, et le jeudi matin, toute la saison, rendant le jeune au service du club tous les mercredis, le jeudi après-midi, puis du vendredi au dimanche et les vacances scolaires.
- Un **agent de développement** des projets de l'institution (Interventions en Scolaire, dans les Centres Sociaux ou de Loisirs, etc...),
- Un **agent administratif**, formé, permanent,
- Un **éducateur** impliqué à l'École de Rugby,
- Un **entraîneur** de jeunes joueurs (Minimes et Cadets),
- Un **apprenti préparateur physique,**
- Un **professionnel** capable de valoriser la pérennisation de son emploi dans le club.
- Une **aide Nationale Unique** soutenant la formation et la création d'emploi, versée chaque mois,
- Une **Exonération des charges patronales** pour les employeurs de moins de 11 salariés (Décret 28-12-2018).

- POUR LE JEUNE APPRENTI -

L'obtention d'un **VÉRITABLE DIPLÔME D'ÉTAT DU NIVEAU BAC,** lui permettant de s'engager vers l'EMPLOI, en autonome, dans les métiers d'Éducateur et d'Agent de Développement, avec la possibilité :

- **d'accéder à la vie professionnelle** par un premier contrat de travail à temps plein rémunéré mensuellement et une formation par alternance,
- **d'obtenir une aide de 500€** pour financer son permis de conduire,
- **d'améliorer et développer ses connaissances** en Rugby à XV,
- **de théoriser sa pratique** pour améliorer ses compétences de formateur,
- **d'acquérir des compétences pédagogiques** pour améliorer ses capacités à enseigner le rugby à différents publics,
- **d'établir un projet de jeu et d'entraînement** en club jusqu'aux moins de 16 ans,
- **de connaître les fondements de la préparation physique** pour des joueurs de rugby,
- **de maîtriser les compétences** d'un agent de développement d'une structure sportive et d'y démontrer la viabilité de son propre projet d'avenir.

LA FORMATION
DU 07 septembre 2026 au 30 juin 2027

LE BREVET PROFESSIONNEL, véritable diplôme d'Etat, s'obtient par **LA RÉUSSITE AUX 3 BLOCS DE COMPÉTENCE,** les 2 premiers sont transversaux (à tous les BP) et le 3ème est spécifique Rugby.

LE CONTENU DE LA FORMATION

- **Les deux blocs de compétence communs à toutes les spécialités : Être capable**

***BC1 : De concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure (associative) du champ du sport ou de l'animation (dans tout lieu),**
de prendre en compte les caractéristiques des publics identifiés,
de mobiliser les ressources nécessaires
de mettre en œuvre l'action et de l'évaluer

***BC2 : De valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation.**
de développer ses compétence en terme de communication
d'adapter ses moyens aux attentes des publics concernés et de la structure

***BC3 : De concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans les activités du rugby à XV dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.**
de garantir des conditions de pratique en sécurité
de conduire ces séances en utilisant les techniques du Rugby à XV

DURÉE DE LA FORMATION : **615h en centre / 938h en entreprise.**

COÛT DE LA FORMATION :
- **7320€ totalement prise en charge dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'une convention avec un Organisme d'Accompagnement à l'emploi** (France Travail, Mission Locale, Opco).
- **5628€ en cas d'inscription individuelle.**

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : **17 juin 2026**

LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- **Avoir de 18 à moins de 30 ans** pour entrer en apprentissage.
- **Disposer d'un employeur potentiel.**
- **Être titulaire du PSC1 ou de l'AFPS** ou titre équivalent.
- **Avoir satisfait aux épreuves des exigences préalables.**